

**passage Chauderon-Nord
un atelier d'initiation aux graffitis**

Durant la première semaine des vacances de Pâques, dans le cadre de la 12^e édition des Ateliers d'Art Urbain, les jeunes Lausannois de 13 à 18 ans pourront à nouveau s'initier gratuitement à l'art du graffiti. Rendez-vous est donné du 10 au 14 avril 2017, de 14h à 18h, à Chauderon. Aucune inscription n'est nécessaire.

Par sa Délégation à la jeunesse, la Ville de Lausanne organise depuis 2005 des Ateliers d'Art Urbain. Ces animations permettent de stimuler la créativité des jeunes, de leur apprendre des techniques d'art urbain, de leur offrir des lieux d'expression liés à cette culture et de soutenir les jeunes talents hors des circuits traditionnels de formation. Ils permettent aussi d'effectuer de la prévention auprès des jeunes, de les sensibiliser à la pratique légale du graffiti et au respect de l'espace public.

Les Ateliers d'Art Urbain ont lieu chaque année dans un quartier différent, permettant ainsi de décorer un nouveau site de la ville : Flon, la Gare, Beau-Séjour, Praz Séchaud, Montelly, la Borde, Grand-Vennes, etc.

Pour répondre aux demandes répétées, rendez-vous est donné aux artistes en herbe pour la première semaine des vacances de Pâques, en compagnie de graffeurs chevronnés :

du 10 au 14 avril, de 14h à 18h, gare du LEB, sous le passage Chauderon (Nord), Lausanne.

La Ville de Lausanne est heureuse de pouvoir offrir la chance aux jeunes de pouvoir pratiquer l'art du graffiti dans un lieu autorisé et en compagnie de personnes expérimentées et averties.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et
des quartiers

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**
- **Tanguy Ausloos, délégué jeunesse, 021 315 68 20**
- **Eduardo Peris, Travailleurs Sociaux Hors Murs, 079 444 06 53**

Informations et renseignements sur <http://www.lausanne.ch/art-urbain> ou par mail arturbain@lausanne.ch

Lausanne, le 31 mars 2017